

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 588

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31 DECIES

À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence des mots :

« même code »

les mots :

« code général des impôts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement opère une correction rédactionnelle au sein du quatrième alinéa de l'article 31 decies du projet de loi de finances pour 2022 afin que le code général des impôts soit expressément mentionné au deuxième alinéa suivant le f du I de l'article L. 136-6 du code de la sécurité sociale.